

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/III-09

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS**

I - RAPPEL DES CRITERES

La politique départementale en matière d'attribution de subventions pour la réalisation d'équipements sportifs, a été définie par notre Assemblée, lors de la Décision Modificative N° 1 de 1988 et s'articule comme suit :

1^{ER} CAS : PETITS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT < 46 000 €HT -

1. Aménagements, créations d'équipements sportifs

- Dépense subventionnable plafond : 26 000 €HT
- Taux de subvention : 60 %

2. Courts de tennis extérieurs

- Subvention forfaitaire : 6 100 €

Courts de tennis couverts

- Subvention forfaitaire : 9 200 €

2^{EME} CAS : GROS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT > 46 000 €HT -

1. Communes de plus de 2000 habitants et Associations

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 €HT
- Taux de subvention : 15 %

2. Communes de moins de 2000 habitants

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 €HT
- Taux de subvention : 22,5 %

3^{EME} CAS : EQUIPEMENTS N'ENTRANT PAS DANS LES CRITERES

Examen particulier du dossier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

L'ensemble de cette politique a contribué à la réalisation de nombreux équipements, dont je tiens à vous faire part dans le bilan qui suit.

II - BILAN DE 2004

En 2004, notre politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs traditionnels, nous a amenés à intervenir sur 29 projets communaux ou associatifs pour un montant global de 433 312 € (414 832 € pour les Communes et 18 480 € pour les Associations), qui ont concerné :

- 1 court de tennis extérieur
- 3 boulodromes
- 1 boulodrome couvert
- 3 terrains de grands jeux
- 3 éclairages de terrains de grands jeux
- 5 vestiaires-douches
- 2 tribunes
- 1 plateau d'EPS
- 10 aménagements divers.

Ces chiffres permettent de tirer quelques conclusions quant aux effets de la politique départementale en la matière.

D'une part, il est indéniable que cette politique contribue largement à l'aménagement du territoire sportif tarn-et-garonnais avec près de 8,4 millions d'euros investis dans l'aide aux communes ou aux associations, pour plus de 26 millions d'euros de travaux et 692 équipements réalisés en 19 ans. A titre d'exemple, je citerai quelques chiffres :

- 86 terrains de grands jeux, dont la plupart bénéficient de l'éclairage,
- 92 vestiaires-douches,
- 58 courts de tennis,
- 59 boulodromes.

D'autre part, il convient de souligner l'effort important fait en direction des zones rurales, dans le but d'aider à maintenir et à promouvoir une vie associative dynamique.

III - PROPOSITIONS POUR 2005

Pour 2005, je vous propose de reconduire l'ensemble de notre politique en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs et vous soumetts la programmation 2005.

Ces dossiers seront instruits par la Direction des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports et, après avis de la 3ème Commission, seront soumis à la Commission Permanente pour décision.

Compte tenu des dossiers présentés je vous propose au titre de l'exercice 2005, d'adopter les autorisations de programme suivantes :

1. Subventions aux Communes

(Article 204143 Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 2005475 336 €

Crédits de paiement :

* **BP 2005 : 175 336 €**

* BP 2006 : 200 000 €

* BP 2007 : 100 000 €

2. Subventions aux Associations

(Article 20423 Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 200532 802 €

Crédits de paiement :

* **BP 2005 : 22 802 €**

* BP 2006 : 10 000 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Approuve les autorisations de programme 2005 suivantes établies à partir de la liste d'intention figurant en annexe :

- Subventions aux communes 475 336 €
- Subventions aux associations 32 802 €

– Ratifie l'inscription des crédits de paiements suivants :

- *Article 204143 Sous-Fonction 32 :*

- Au titre des exercices antérieurs à 2004	115 860 €
- Au titre de l'exercice 2004.....	150 000 €
- Au titre de l'exercice 2005	175 336 €

	441 196 €

- *Article 20423 Sous-Fonction 32 :*

- Au titre de l'exercice 2004.....	13 538 €
- Au titre de l'exercice 2005.....	22 802 €

	36 340 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET
SOCIO-EDUCATIFS**

CG 05/1^{ère}/III-09

ANNEXE

PROGRAMMATION 2005

I. COMMUNES

(Article 204143 Sous-Fonction 32)

A. DOSSIERS NON TRAITES AU TITRE DE 2004

BEAUMONT DE LOMAGNE	Création d'un skate-park
BOURG DE VISA	Création d'un court de tennis
MOISSAC	Construction d'une aire de sport cou-verte
MONTBARTIER	Création d'un boulodrome couvert
NEGREPELISSE	Construction d'un gymnase

B. PROGRAMME 2005

BIOULE	Création d'un boulodrome
BOURRET	Aménagement d'un terrain de petits jeux
CAMPSAS	Extension de la piste de bicross
CAUSSADE	Construction d'un club-house au terrain de football
FAUROUX	Acquisition d'un terrain pour l'extension du site du Barry
GARGANVILLAR	Construction d'un plateau d'éducation physique et sportive
LACOURT SAINT-PIERRE	Création d'un boulodrome
LAGUEPIE	Aménagement d'un mur d'escalade et d'un espace d'orientation

LA VILLE DIEU TEMPLE	Aménagement du stade de football et de vestiaires
L'HONOR DE COS	Implantation d'une main-courante au stade
MAS-GRENIER	Aménagement de vestiaires au stade de football
MIRABEL	Eclairage du stade de football
MONTALZAT	Création d'un boulodrome
MONTECH	Aménagement d'un skate-park
NEGREPELISSE	Aménagement d'un parcours de santé pour l'hôpital public
NEGREPELISSE	Création d'un court de tennis couvert
NEGREPELISSE	Création d'une couverture au boulodrome
ORGUEIL	Aménagement d'une clôture au stade
PUYLAROQUE	Création d'un club-house
SAINT-ETIENNE DE TULMONT	Création de terrains de grands jeux
VERDUN SUR GARONNE	Aménagement d'une salle de gymnastique
VERFEIL SUR SEYE	Aménagement d'un terrain de football

C. CONTRATS DE TERROIR

BEAUMONT DE LOMAGNE	Construction d'un court de tennis couvert
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES	Travaux sur le traitement de l'air de la piscine de Golfech
MONTBETON	Construction d'une salle omnisport

II. ASSOCIATIONS**(Article 20423 Sous-Fonction 32)****A. PROGRAMME 2005**

LES ARCHERS DE CASTESARRASIN	Aménagement d'un pas de tir couvert
LAGUEPIE MOTO-CLUB	Remise en état et modernisation du circuit de moto-cross
AMICALE SPORTIVE DE MONTRICOUX BRUNIQUEL-PUYGAILLARD-NEGREPELISSE	Drainage du terrain de football d'entraînement

Le Président,